

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 43 (1972)

Heft: 1

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

arrivée trop tard et il faudra plusieurs années pour régulariser la situation. A court terme, la mise en place d'une réserve naturelle peut représenter une moins-value pour certains propriétaires ou pour certaines communes. Il faut souvent ménager l'un et l'autre, ce qui donne un résultat peu satisfaisant pour le propriétaire comme pour la conservation du milieu naturel. L'expérience montre que, dans beaucoup de cas, la solution la plus acceptable conduit à rendre l'Etat propriétaire de la réserve.

C'est logique : la nature peut être considérée comme un bien public protégé par l'Etat et accessible à tous. Cependant il est indispensable qu'une responsabilité soit prise à la base par des associations de protection de la nature, comme il en existe plusieurs dans le Jura.

Références bibliographiques

Sur le plan cantonal :

- Bulletin de l'ADIJ, N° 5, mai 1970.
- Itten, H. *Monuments naturels du canton de Berne*, 166 p., P. Haupt, Berne, 1970 (remis par la Direction des forêts du canton de Berne à l'occasion de l'Année pour la protection de la nature).

Documentation plus générale :

- *Inventaire des paysages et des sites naturels d'importance nationale qui méritent d'être protégés (CPN)*, Walter-Verlag AG., Olten, 1968, 242 fiches.
- *La Nature multiple et menacée*, Encyclopédie illustrée du pays de Vaud, 167 p., « Feuille d'Avis de Lausanne », 1970.
- Bonnefous, E. (sénateur, ancien ministre). *L'Homme ou la Nature ?* 462 p., Hachette, 1970.

J.-Cl. B.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

La structure progressive de l'IDN. — L'Administration fédérale des contributions a publié, à fin novembre 1971, dans le 470^e fascicule des statistiques de la Suisse, la statistique de la 14^e période de l'impôt fédéral pour la défense nationale. Cette période comprend les années fiscales 1967 et 1968 (termes d'échéances : 1^{er} mars 1968, 1^{er} mars 1969), c'est-à-dire qu'elle se fonde sur les conditions de revenu des années 1965 et 1966. La statistique est donc un peu dépassée, mais elle n'en est pas moins intéressante à plus d'un titre. Elle met très nettement en évidence la structure extrêmement progressive de l'IDN. Ainsi, plus de trois cinquièmes de l'ensemble des contribuables ont fourni moins d'un dixième de cet impôt ; en revanche, plus de deux cinquièmes du produit ont été procurés par 1 % seulement des contribuables. On constate également de très fortes différences dans la force fiscale des cantons ; le rendement de l'IDN par habitant varie de 33 fr. à Appenzell Rhodes-Intérieures à 160 fr. à Bâle-Ville.

